



Distr. : générale
16 décembre 2011

Français
Original : anglais



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**

Nairobi, 20-22 février 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 : Ouverture de la session

1. La douzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sera ouverte le lundi 20 février 2012, à 10 heures, par un des membres du Bureau du Conseil/Forum de la vingt-sixième session.

Point 2 : Organisation des travaux

Point 2 a) : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Conseil/Forum adoptera son ordre du jour (UNEP/GCSS.XII/1). L'ordre du jour provisoire, tel qu'adopté par le Conseil/Forum à sa vingt-sixième session, et tel que modifié ultérieurement, a été distribué en même temps que la notification relative à la session. On trouvera dans l'annexe au présent document le calendrier provisoire des réunions du Conseil/Forum.

3. La liste des documents figure dans le document UNEP/GCSS.XII/INF/1. D'autres informations sur le Conseil/Forum sont affichées sur le site dédié à la session (www.unep.org/gc/gcss-xii). Des renseignements actualisés sur l'ensemble des séances et des manifestations seront fournis dans les journaux publiés chaque jour pendant la durée de la session et seront affichés en outre sur des écrans vidéo placés en divers lieux des locaux de conférence.

Point 2 : Élection du Bureau

4. Conformément aux articles 18 et 19 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil/Forum élira à sa séance plénière d'ouverture un Président, désigné par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, et deux vice-présidents, l'un désigné par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique et l'autre par le Groupe des États d'Europe orientale.

5. Cette élection permettra de confirmer les nominations faites par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique pour remplacer le Président et le Vice-Président en exercice, élus à la vingt-sixième session en tant que représentants desdits groupes.

6. Cette élection fait suite à celle par l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session tenue en novembre 2011, de 29 États membres du Conseil d'administration. C'est ainsi que la Hongrie, élue Vice-Président du Conseil d'administration à sa vingt-sixième session et représentant le Groupe des

* UNEP/GCSS.XII/1.

États d'Europe orientale, a cessé d'être membre du Conseil d'administration le 1^{er} janvier 2012. Le siège occupé par le Groupe des États d'Europe orientale est donc devenu vacant le 1^{er} janvier 2012, d'où la nécessité de procéder à cette élection pour assurer une représentation géographique équitable au sein du Bureau.

7. La modification apportée à l'ordre du jour provisoire, tel qu'adopté par le Conseil/Forum à sa vingt-sixième session, aux fins d'inscrire le présent point, a été approuvée par le Bureau à sa réunion du 21 juillet 2011 et communiquée à tous les gouvernements dans la notification du Directeur exécutif relative à la douzième session extraordinaire.

Point 2 c) : Organisation des travaux

8. Conformément à la section I de la décision 26/17 et à la décision adoptée ultérieurement par le Bureau, la douzième session extraordinaire durera trois jours, du 20 au 22 février 2012. Des consultations informelles auront lieu au sein des groupes régionaux le dimanche 19 février.

9. Le Directeur exécutif recommande qu'après avoir élu le Bureau et adopté son ordre du jour, le Conseil/Forum examine l'organisation des travaux de la session au titre du point 2 c) de l'ordre du jour à la séance plénière de la matinée du 20 février. Il recommande également que le Conseil/Forum crée, à la séance plénière d'ouverture, des comités de session, y compris un Comité plénier.

10. Au cours de la session, le Directeur exécutif présentera sa déclaration de politique générale, qui figure dans le document UNEP/GCSS.XII/2. Elle sera distribuée aux participants et affichée sur le site Internet pertinent une fois qu'elle aura été prononcée.

11. Conformément à la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999, le Conseil d'administration constitue un Forum ministériel mondial sur l'environnement chargé d'examiner chaque année les questions de politique générale importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. Compte tenu de ce mandat, le Directeur exécutif recommande que les participants tiennent des séances sous la forme de consultations ministérielles depuis l'après-midi du lundi 20 février jusqu'à la matinée du mercredi 22 février. Le Directeur exécutif recommande également que le Conseil/Forum examine à la séance plénière qui se tiendra l'après-midi du mercredi 22 février les conclusions des consultations ministérielles, le rapport du Comité plénier et les projets de décision pertinents.

12. À cet égard, l'attention du Conseil/Forum est appelée sur les projets de décision établis par le Comité des représentants permanents auprès du PNUE, qui figurent dans le document UNEP/GCSS.XII/L.1. Ces projets de décision sont soumis conformément au mandat du Comité des représentants permanents auprès du PNUE énoncé dans la décision 19/32 du 4 avril 1997.

13. En outre, le Directeur exécutif recommande que les points 3 (Vérification des pouvoirs des représentants), 5 (Questions diverses), 6 (Adoption du rapport) et 7 (Clôture de la session) soient examinés à la séance plénière de l'après-midi du mercredi 22 février.

14. Une interprétation simultanée des travaux du Conseil/Forum, notamment de la plénière, de la séance plénière des consultations ministérielles et des séances du Comité plénier, sera assurée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

a) Consultations ministérielles

15. Au cours des consultations ministérielles, les ministres et chefs de délégation devraient participer à un débat interactif portant sur le thème général « Programme en matière d'environnement dans un monde en évolution : de Stockholm (1972) à Rio (2012) ». Il est proposé que les débats s'intéressent à trois sujets particuliers : l'Avenir de l'environnement mondial et les questions qui se font jour : définir des objectifs réalistes pour la protection de l'environnement mondial; l'économie verte; et le cadre institutionnel pour le développement durable. Le débat sur le premier sujet aura lieu dans le cadre d'un colloque de haut niveau intitulé « Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012 » et les deux autres thèmes seront examinés au sein de tables rondes ministérielles qui auront lieu parallèlement. Les consultations ministérielles s'achèveront dans la matinée du mercredi 22 février par un débat sur le thème « Rio+20 et au-delà : relever les défis ».

16. Lors des sessions précédentes, le Président du Conseil a préparé un résumé des débats. Ce résumé offre aux ministres et chefs de délégation, dans leur ensemble, l'occasion d'adresser un message, notamment à la Conférence des Nations Unies sur le développement, sur les principales questions examinées. Lors des sessions de 2000 et 2011, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement a adopté d'importantes déclarations à l'intention de la communauté internationale sur des questions de premier plan dans le domaine de l'environnement.

b) Comité plénier

17. Le Comité plénier devrait commencer ses travaux dans l'après-midi du lundi 20 février. Il élira son propre bureau conformément à l'article 61 du règlement intérieur, à l'exception de son Président. Dans le passé, le Conseil/Forum a désigné un de ses vice-présidents comme Président du Comité plénier.

18. Le Directeur exécutif recommande que le Comité plénier examine tous les points de l'ordre du jour qui ne sont pas examinés en séance plénière. Les questions de fond qui seront abordées par le Comité sont précisées dans les paragraphes qui suivent.

19. Le Comité plénier devrait achever ses travaux dans la matinée du 22 février avec l'adoption de son rapport. Le rapport du Comité plénier sera soumis au Conseil/Forum pour adoption à la séance plénière qui se tiendra dans l'après-midi du mercredi 22 février.

c) Manifestations précédant la session

20. Le Conseil/Forum sera précédé de la treizième session du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes qui sera organisé les 18 et 19 février 2012. Un certain nombre de représentants ayant participé au Forum prendront part également aux délibérations intergouvernementales du Conseil/Forum.

d) Manifestations spéciales et expositions

21. Des manifestations spéciales auront lieu tous les jours durant la pause déjeuner sur des questions en rapport avec les délibérations du Conseil/Forum. Des informations précises sur ces manifestations, les réceptions et les manifestations parallèles pertinentes seront fournies chaque jour dans le journal. Les représentants sont encouragés à participer à ces manifestations.

22. Plusieurs expositions axées sur l'environnement seront présentées au cours de la session.

e) Écologisation du Conseil d'administration

23. Dans le cadre des efforts déployés pour que la session soit aussi respectueuse de l'environnement que possible et que son empreinte carbone soit réduite au minimum, plusieurs mesures ont été prises, notamment la mise en place d'un système de réunion sans papier et la compensation des émissions de gaz à effet de serre causées par le voyage et le séjour à Nairobi des participants parrainés par le PNUE.

24. Le système de réunion sans papier permet à tous les participants d'accéder en ligne aux documents pré-session et aux documents de séance. Pour ce faire, les participants sont invités à apporter leur ordinateur portable à la réunion. À défaut, ils pourront se présenter au comptoir des inscriptions où un ordinateur portable leur sera remis pour la durée de la session. L'ordinateur devra être rapporté au comptoir à la clôture de la session. Des renseignements supplémentaires sur le système de réunion sans papier sont fournis dans la note d'information à l'intention des participants ainsi que sur le site Internet dédié à la session. On trouvera sur le lieu de la conférence un service d'assistance chargé de fournir un appui technique aux participants. Les délégations recevront un exemplaire de chaque document pré-session. Les représentants sont invités à consulter le site Internet susmentionné pour télécharger tout exemplaire supplémentaire dont ils pourraient avoir besoin.

25. Il est recommandé à tous les participants d'envisager de compenser les émissions de gaz à effet de serre provoquées par leur voyage et leur séjour à Nairobi.

Point 3 : Vérification des pouvoirs des représentants

26. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, les pouvoirs des représentants à la douzième session extraordinaire du Conseil seront examinés par le Bureau, qui fera rapport à ce sujet au Conseil/Forum. On notera qu'en vertu de l'article 16, chaque membre du Conseil d'administration est représenté par un représentant accrédité, qui peut être accompagné par des représentants suppléants et des conseillers.

Point 4 : Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil/Forum sera saisi des documents suivants :

<i>Cote du document</i>	<i>Description</i>
UNEP/GCSS.XII/3 Gouvernance internationale de l'environnement : rapport du Directeur exécutif	Conformément au paragraphe 2 de la décision 26/1, ce rapport propose que le Conseil adopte un projet de décision sur les améliorations progressives dans le domaine de la gouvernance internationale de l'environnement et fournit des renseignements pertinents en la matière. Il comprend également un rapport sur l'application de la décision 26/1, comme suite au paragraphe 7 de cette décision.
UNEP/GCSS.XII/4 État de l'environnement mondial : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport fait une synthèse de l'avancement des travaux de préparation du cinquième rapport de la série <i>L'Avenir de l'environnement mondial</i> , exposant entre autres les conclusions du rapport et les résultats produits, et propose que le Conseil adopte une décision tenant compte de ces conclusions. Conformément au paragraphe 14 de la décision 26/2, ce document fournit des informations sur la phase pilote de validation du concept d'une plateforme « le PNUE en direct » et comprend un rapport intermédiaire sur la situation de la plateforme. On trouvera également des informations à ce sujet dans les documents UNEP/GCSS.XII/INF2, UNEP/GCSS.XII/INF/6 et UNEP/GCSS.XII/INF/9.
UNEP/GCSS.XII/5 Gestion des produits chimiques et des déchets : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 36 de la décision 26/3, fournit des informations sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 26/3 relative à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
UNEP/GCSS.XII/6 Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 6 de la décision 26/4 concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques fournit des informations sur les progrès accomplis dans l'application de cette décision, notamment sur les résultats de la première session de la réunion plénière chargée de définir les modalités et les dispositions institutionnelles de la plateforme, qui s'est tenue à Nairobi du 3 au 7 octobre 2011.
UNEP/GCSS.XII/7 Modes de consommation et de production durables : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 9 de la décision 26/5, fournit des informations sur l'application de cette décision en prévision de la contribution du PNUE à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il suggère que le Conseil adopte une décision en la matière.
UNEP/GCSS.XII/8 Processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets : rapport du Directeur exécutif	Ce document comprend un rapport final sur l'application des décisions SS.XI/8 et 26/7. Il suggère que le Conseil adopte une décision en la matière. On trouvera également des informations à ce sujet dans les documents UNEP/GCSS.XII/INF/7 et UNEP/GCSS.XII/INF/8.
UNEP/GCSS.XII/9 Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2012–2013 : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 18 de la décision 26/9, fournit des informations sur les progrès accomplis s'agissant des rapports entre le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement qu'il administre. Il propose que le Conseil adopte une décision à ce sujet.
UNEP/GCSS.XII/9/Add.1 Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2012–2013 : Additif : Résultats de l'examen des besoins des Bureaux régionaux et des moyens dont ils disposent : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 21 de la décision 26/9, analyse les besoins et les moyens dont disposent les Bureaux régionaux du PNUE pour aider les pays à intégrer leurs priorités dans le domaine de l'environnement et maintenir la présence stratégique du PNUE à l'échelle nationale et régionale.

<i>Cote du document</i>	<i>Description</i>
UNEP/GCSS.XII/10 Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 4 de la décision 26/11, fournit des informations sur l'avancement des travaux du Groupe de la gestion de l'environnement et propose que le Conseil adopte une décision à ce sujet.
UNEP/GCSS.XII/10/Add.1 Amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement : additif : rapport sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 5 de la décision 26/11, rend compte de l'état d'application du mémorandum d'accord entre le PNUE et le Programme des Nations Unies pour le développement.
UNEP/GCSS.XII/11 Amélioration de la coopération et de la coordination au sein du groupe produits chimiques et déchets : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application du paragraphe 6 de la décision 26/12, fait le point sur l'état d'avancement du processus consultatif. Il propose que le Conseil adopte une décision à ce sujet.
UNEP/GCSS.XII/12 Politique et stratégie dans le domaine de l'eau : rapport du Directeur exécutif	Ce rapport, présenté en application de la décision 24/16, fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique et stratégie dans le domaine de l'eau, décrit les activités entreprises depuis la vingt-cinquième session du Conseil et présente les leçons tirées de la mise en œuvre. La politique et stratégie dans le domaine de l'eau s'achevant en 2012, le rapport contient également des propositions concernant la voie à suivre.
UNEP/GCSS.XII/13 Document d'information pour les consultations ministérielles : <i>L'Avenir de l'environnement mondial</i> et les questions qui se font jour : définir des objectifs réalistes pour la protection de l'environnement mondial : document de réflexion présenté par le Directeur exécutif	Ce document fournit des informations à l'intention des consultations ministérielles.
UNEP/GCSS.XII/13/Add.1 Document d'information pour les consultations ministérielles : additif : l'économie verte : document de réflexion présenté par le Directeur exécutif	Ce document fournit des informations à l'intention des consultations ministérielles.
UNEP/GCSS.XII/13/Add.2 Document d'information pour les consultations ministérielles : additif : le cadre institutionnel pour le développement durable : document de réflexion présenté par le Directeur exécutif	Ce document fournit des informations à l'intention des consultations ministérielles.
UNEP/GCSS.XII/INF/3 Outcomes of major intergovernmental meetings on the environment held in 2011, including issues arising from the resolutions of the sixty-sixth session of the General Assembly: note by the Executive Director	Ce document présente les résultats des grandes réunions intergouvernementales qui se sont tenues en 2011 dans le domaine de l'environnement, y compris les questions découlant des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.
UNEP/GCSS.XII/INF/4 Progress made in respect of each of the subprogrammes and their relevant expected accomplishments and on the execution of the budget: note by the Executive Director	Conformément à la décision 26/9, ce document fait le point sur la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que sur l'exécution du budget.

<p>UNEP/GCSS.XII/INF/5 Regional consultations with major groups and stakeholders: note by the Executive Director</p>	<p>Ce document comprend les déclarations et les recommandations des grands groupes et parties prenantes préparées au cours des consultations régionales tenues en vue de la treizième session du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes et de la douzième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.</p>
---	---

Point 5 : Questions diverses

28. Le Conseil/Forum souhaitera peut-être examiner toute autre question soulevée par ses membres et par les observateurs.

Point 6 : Adoption du rapport

29. Le Conseil/Forum examinera et adoptera son rapport.

Point 7 : Clôture de la session

30. Le Conseil/Forum devrait terminer ses travaux le mercredi 22 février 2012 avant 18 heures.

Annexe

Calendrier provisoire

	8 h	9 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h	18 h	19 h	20 h
Samedi			9 h 30 – 13 h 30 Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes					14 h 30 – 17 h 30 Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes				18 heures – 20 heures Réception	
Dim 19 février			9 h 30 – 13 h 30 Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes					14 h 30 – 17 h 30 Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes					
										16 h – 17 h Consultations informelles			
Lundi 20 février			10 heures – 13 heures Séance plénière <i>Séance plénière d'ouverture</i> Point 1 : Ouverture de la session Point 2 : Organisation des travaux a) Adoption de l'ordre du jour b) Organisation des travaux <i>Déclaration de politique générale du Directeur exécutif</i>			13 heures – 14 heures Manifestations spéciales 13 heures – 14 heures Conférence de presse		15 heures – 18 heures Consultations ministérielles Point 4 : <i>Colloque de haut niveau : Problèmes environnementaux et solutions mondiales en 2012</i> 15 heures – 18 heures Comité plénier <i>Organisation des travaux</i> <i>Élection du Rapporteur</i> Point 4 : Nouvelles questions de politique générale : environnement et développement				19 heures – 21 heures Réception	
Mardi 21 février			10 heures – 13 heures Consultations ministérielles Point 4 : <i>Table ronde ministérielle – débat sur l'économie verte</i> 10 heures – 13 heures Comité plénier Point 4			13 heures – 14 heures Manifestations spéciales 13 heures – 14 heures Conférence de presse		15 heures – 18 heures Consultations ministérielles Point 4 : <i>Table ronde ministérielle – débat sur le cadre institutionnel pour le développement durable</i> 15 heures – 18 heures Comité plénier Point 4				19 heures – 21 heures Cérémonie de remise du prix Sasakawa et diner de gala	
Mercredi 22 février			10 heures – 13 heures Consultations ministérielles Point 4 <i>Débat dirigé en plénière sur le thème « Rio + 20 et au-delà : relever les défis »</i> 10 heures – 13 heures Comité plénier Point 4 Point 5 : Questions diverses <i>Approbation des décisions</i> <i>Conclusion des travaux du Comité</i>			13 heures – 14 heures Manifestations spéciales 13 heures – 14 heures Conférence de presse		15 heures – 18 heures Séance plénière <i>Débat de synthèse sur le document final</i> <i>Adoption des décisions</i> Point 3 : Vérification des pouvoirs des représentants Point 6 : Adoption du rapport Point 7 : Clôture de la session					